

Corsier-sur-Vevey, le 15 novembre 2025

**Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal
18/2025 concernant :**

Budget communal 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Olivier Schorer Président, Urs Schluechter, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur.
Roch Genoud excusé, Bernard Caron absent.

La commission a siégé le mardi 11 novembre 2025 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Madame la Syndique Arianne Rouge et Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Michel Ceppi, Cédric Desmet, Pierre-André Debétaz et Christian Kaelin.

Monsieur Maurizio Limoni, Boursier et Mme Maria Abella, Adjointe à la Bourse étaient aussi présents.

Déroulement de la séance :

Monsieur Limoni nous présente à l'aide d'un ppt le budget communal 2026 qui s'inscrit dans la continuité. Il a été établi avec prudence.

Les revenus de CHF 21'210'640.00 ont augmentés de 3,1%.
Les charges de CHF 21'293'540.00 ont augmentés de 2,7%.
D'où un excédent de CHF 82'900.00 (155'000 en 2025).
La marge d'autofinancement se monte à CHF 624'100.00.

Le budget comprend plusieurs actions nouvelles ciblées dans le domaine de l'énergie et du développement durable : assainissement de l'éclairage des bâtiments scolaires, création d'un nouveau couvert à vélos à la Planie et aménagement de nouveaux parcs à vélos sur le territoire.

Le budget marque une étape dans la modernisation des outils de gestion et communication : remplacement du serveur principal, migration des logiciels, adaptation du système comptable pour préparer le passage au Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2).

Le budget confirme le soutien de la Municipalité aux sociétés locales et aux événements locaux. Il prévoit aussi la rénovation des sanitaires publics du Pavillon Chaplin avec le passage aux LEDs. Il prévoit aussi la rénovation du perron de la Maison de commune.

Ce budget est une deuxième version, la première affichait un déficit de CHF 286'000.00. Un effort de rigueur et de maîtrise de charges a été mené par la Municipalité.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est prévu à la hausse ; cette progression exerce un effet défavorable sur le montant du retour de la péréquation intercommunale. Il existe beaucoup d'incertitudes liées à l'évolution des finances cantonales.

La croissance des charges résulte principalement des effets de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise ainsi que l'ouverture de la nouvelle garderie du Mont-Pèlerin.

Les points suivants sont abordés en plus lors de la lecture du budget :

Le budget a été finalisé avant l'annonce du départ de M. Liniger.

Vu le faible montant (CHF 63'000.00), la rénovation des sanitaires publics du Pavillon Chaplin a directement été mis au budget. Il n'y aura pas de préavis.

L'école des Monts : toujours en attente de la réponse cantonal.

p.25 point 3141 collège 5 : la chaudière devient obsolète. La Municipalité étudie le meilleur moyen d'y remédier en attente.

Toutes les rubriques salariales subissent 2% d'augmentation. 1% est prévu pour l'indexation du coût de la vie mais elle ne se monte actuellement qu'à 0,1%

Le parage ramène 60'000 francs à la commune (20'000 horodateur et 40'000 amendes), le coût de l'ASP se montant à 30'000 francs.

Conclusions

Le cash-flow se monte à CHF 624'100.00, en augmentation par rapport à l'année passée de CHF 173'500.00. Nous n'aurons pas besoin d'emprunter pour faire tourner la commune.

Nous relevons cette année la maîtrise du budget au niveau du traitement du personnel sans augmentation notable hormis les conventions contractuelles.

La CoFin salue la belle initiative de la Municipalité de présenter le budget en présence et pour se faire le travail de M. Limoni.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 18/2025 tel que présenté :

- *d'adopter le budget communal 2026 présentant*

aux revenus CHF 21'210'640.00
aux dépenses CHF 21'293'540.00
d'où un excédent de dépenses de CHF 82'900.00

Annexe : rapport des délégations des commissions des finances intercommunales sur le BTI.

La Commission des finances

Le Président



Olivier Schorer

Le rapporteur



Patrick Groux

Rapport des délégations des Commissions des finances

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Une délégation de nos quatre conseils communaux s'est réunie le **jeudi 25 septembre 2025** à Corsier pour analyser le budget du Bureau Technique Intercommunal (BTI) pour l'année 2026.

Cette délégation est constituée des personnes suivantes (dans l'ordre alphabétique) :

M. Jean-Marc Ducret, Chardonne,
M. David Gatfield, Jongny, (rapporteur),
M. Patrick Groux, Corsier,
Mme. Martine Jacomelli, Corseaux,
M. Daniel Prêtre, Chardonne.

La délégation tient avant tout à remercier les membres du comité directeur du BTI, Monsieur le président, Jean-Luc Sansonnens, ainsi que Monsieur le Chef de service David Ferrari pour la grande disponibilité dont ils ont fait preuve pour répondre à nos questions, facilitant ainsi grandement notre travail.

Budget 2026

Après un mot de bienvenue de Monsieur Sansonnens, le budget nous est présenté par Monsieur Ferrari.

D'abord pour rappel, le budget discuté ne contient que des dépenses liées au BTI ; les recettes générées par le BTI (taxes, etc.) ne figurent pas dans ce budget, car elles sont encaissées directement par les communes et apparaissent dans leurs budgets respectifs.

Les postes n'ayant suscité aucun commentaire, ou très peu de discussion, ne sont pas mentionnés dans le résumé ci-dessous.

PERSONNEL

3011 Salaires Ce poste budgétaire a été le plus discuté de la séance en raison de sa forte augmentation (+4.9%). Trois raisons principales ont été avancées pour la justifier :

- **Création d'un 0.2 EPT** (équivalent plein temps) **supplémentaire (administratif)**. Ce renfort concerne principalement le traitement des procédures relatives au patrimoine arboré. Selon M. Ferrari, les nouvelles règles cantonales concernant l'abattage des arbres entraînent une forte augmentation des demandes (environ 5–6 par semaine). Même si l'aspect

pratique (examen des arbres, décisions, abattage) est assumé par les voiries communales, le BTI doit en gérer toute la partie administrative. Une employée travaillant déjà à l'administration communale de Corsier pourrait augmenter son taux de travail d'un jour par semaine pour s'occuper de cette tâche au BTI. Il n'a apparemment pas été jugé possible d'absorber cette charge supplémentaire avec le personnel actuel.

Pour mémoire, la dotation en personnel du BTI s'élève actuellement à 10 EPT, répartis comme suit : 1 EPT direction du BTI ; 3 EPT secteur travaux ; 4 EPT police des constructions ; 2 EPT secrétariat ; (+ 1 apprentis, non comptabilisé). A noter que le BTI a déjà connu une augmentation notable de ses effectifs ces dernières années (en 2022, il comptait seulement 8.3 EPT).

- **Gratification d'ancienneté de service.** En 2025, deux collaborateurs – dont le Directeur – franchiront le cap des 15 ans de service au BTI. Une gratification d'ancienneté correspondant à un mois de salaire leur sera versée.

Commentaire : cette clause semble être très généreuse par rapport aux conditions en vigueur dans d'autres administrations publiques. Par exemple, au Canton, après 15 ans de service, la gratification est fixée à 600 CHF.

- **Indexation de 1.5 %.** Le budget 2026 a été établi en intégrant une hypothèse d'indexation des salaires de 1.5 %. La décision finale sur le taux d'indexation revient toutefois au comité de direction du BTI (composé d'un délégué municipal par commune) et sera prise en cours d'année. Compte tenu du niveau actuel de l'inflation (plutôt entre 0 % et 0.5 %) et des efforts d'économie demandés ailleurs dans le secteur public (notamment au Canton), une indexation de 1.5 % paraît difficile à justifier dans le contexte actuel.

<i>3030 Charges sociales</i>	Augmentation directement liée au <i>3011 Salaires</i>
<i>3060 Indemnités de déplacement</i>	Utilisation des voitures privées de collaborateur. Montant constant depuis plusieurs années.
<i>3091 Formation du personnel</i>	Sans changement majeur depuis plusieurs années (Cours informatifs, ECA, nouvelles lois, etc.).

FRAIS D'EXPLOITATION

A part le poste *3113 Achat de machines/mat. exploit/mobilier*, tous les postes sont à peu près au niveau des années passées et n'ont pas suscité beaucoup de discussion. La plateforme Cartoriviera, qui devient de plus en plus performante, devient également plus gourmande en budget.

<i>3102 Abonnements et cotisations</i>	Baisse du montant grâce à la résiliation de l'abonnement « Teksy ».
<i>3112 Informatique (achat matériel)</i>	Le BTI prévoit un remplacement des ordinateurs et écrans tous les cinq ans. La question se pose toutefois de savoir si les

écrans, par exemple, doivent réellement être changés aussi souvent, pour des raisons économiques et écologiques.

3113 Achat de machines/mat. exploit/mobilier La mise à niveau d'un important appareil GPS datant de 2011 n'est plus possible – l'appareil étant incompatible avec les standards 4G et suivants – ce qui justifie un investissement important.

3150.00 Informatique (maintenance) Surcoût par rapport aux années précédentes : contribution au développement d'une plateforme « arborisation » pour Cartoriviera, en lien avec la nouvelle loi cantonale.

3150.01 Cartoriviera (maintenance) Participation aux frais partagés avec d'autres communes de la région pour le projet Cartoriviera. Augmentation du budget due à la mise en œuvre et à la maintenance d'une plateforme d'images photoréalistes 3D, « Uzuverse ».

3161 Location bureaux Légère augmentation liée à la location d'une place de parking supplémentaire, destinée aux collaborateurs qui mettent leur voiture à disposition pour le travail.

Autrement, la situation est stable ou présente de légères variations dans les autres postes.

Pour rappel le financement du BTI est à la charge des quatre Communes du Cercle avec une clé de répartition qui varie d'une année à l'autre en fonction des heures allouées par les employés sur chaque dossier.

La gestion financière du BTI est faite par le boursier de la commune de Corsier (position 3185.00).

La délégation des conseils communaux remercie le bureau technique pour la qualité de son travail. La séance est levée à 20h00.

Le rapporteur



David Gatfield

Jongny, le 1 octobre 2025